



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2021

### Nombre de Membres

\* en exercice : 11  
\* présents : 08  
\* votants : 09

**Date de convocation :**  
14/12/2021  
**Date d'affichage :**  
14/12/2021

L'an deux mille vingt et un le 18 Décembre 2021 à le Conseil Municipal de Tourette-du-Château, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale avec autorisation de la préfecture. En raison de l'état de crise sanitaire, Monsieur le maire a fait promouvoir l'article L 2121-18 du CGCT, afin que ce conseil Municipal se déroule en Huis Clos.

**Présents** : 06 : Mesdames : ROCCIA Sabrina, ORAGNIER Sylvie, SARTORI Sonia ;  
Messieurs : BAUDOIN Laurent, , CHARVIN Jérôme, DELOUVRIER Éric, BLANCHOIN Paul et MAURIN Patrick ;

**Absents** : 03 : Messieurs : MASSEGLIA Mario, PAILLOT Thierry, PIERRET Gilles;

**Pouvoir** : 01 : De Monsieur PIERRET Gilles à Monsieur BAUDOIN Laurent;

**Secrétaire** : Madame ORAGNIER Sylvie a été désigné comme secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 Septembre 2021
- PROJETS**
- Travaux du bâtiment de la Curiale
- BUDGET**
- Décision du Prêt pour la tempête Alex
- ASSOCIATION**
- Annulation du loyer du 3<sup>ème</sup> trimestre pour l'association la Tourettane
- AUTRES**
- Donation BRONVAL
  - Recensement 2022
  - Modification statuts du PNR
  - Extinction partielle de l'éclairage public de 1h00 à 4h00 du matin
  - Convention de Mandat concernant les travaux de la tempête Alex
  - Nouvelle convention avec TDF pour la location du Mont VIAL

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance, il annonce, qu'une procuration de Monsieur PIERRET Gilles a été donné à Monsieur BAUDOIN Laurent, et que ce dernier est en accord avec ce qui est prévu à l'ordre du jour. Le quorum est atteint.

**Objet : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 Septembre 2021**  
Vote pour à l'unanimité

**Objet : Travaux du bâtiment de la Curiale**  
Vote pour à l'unanimité

**Objet : Décision du Prêt pour la tempête Alex**  
Vote pour à l'unanimité pour un prêt sur 15 ans auprès de la Banque Postal pour un taux fixe de 0.78%.

**Objet : Annulation du loyer du 3<sup>ème</sup> trimestre pour l'association la Tourettane**  
Vote pour à l'unanimité

**Objet : Donation BRONVAL**

Vote pour à l'unanimité

**Objet : Recensement 2022**

Désignation de coordinatrice madame ROBECCHI Cécile.

Désignation des agents recenseurs, madame VIAL Marcelle et Madame ASSO CHABAUD Martine.

Vote Pour : 08

Vote Contre : 00

Abstention: 01

**Objet : Modification statuts du PNR**

Vote Contre à l'unanimité pour les modifications de statuts du PNR et de la Charte Forestière proposé par le PNR

**Objet : Extinction partielle de l'éclairage public de 1h00 à 4h00 du matin**

La proposition de coupure totale a été rejeté par 6 voix contre, 2 abstentions et 1 pour.

La proposition de baisser l'intensité des éclairages a été accepté par 6 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

**Objet : Convention de Mandat concernant les travaux de la tempête Alex**

Sans objet, retiré de l'ordre du jour

**Objet : Nouvelle convention avec TDF pour la location du Mont VIAL**

Vote pour à l'unanimité

**Questions diverses**

Monsieur MAURIN Patrick informe le conseil que la pose des nouveaux compteurs, Véolia commencera les travaux à partir du mois de mars 2022.

Monsieur le maire prend la parole et informe le conseil municipal :

- Les démarches pour enlever le véhicule incendié sur la RD27, sont finalisées, les services du département doivent retirer ce véhicule.  
En ce qui concerne les deux véhicules ventouses situés sur le parking en face du local technique, les propriétaires ont été notifiés par un courrier recommandé, que leur véhicule sera placé en fourrière s'ils ne les enlevaient pas. A ce jour ils n'ont pris aucune disposition dans ce sens. Les dossiers sont confiés à Monsieur MAURIN Patrick, 1<sup>er</sup> Adjoint de la commune, afin qu'il finalise les enlèvements.

Le parking Place Séraphin Laugeri :

Des véhicules sont stationnés de façon anarchique ce qui engendre une gêne, aux riverains et aux services de secours. Les utilisateurs seront dans un premier temps alertés de la gêne occasionnée. Si aucune amélioration n'est constatée nous interdirons les stationnements gênants, avec pose de panneaux, matérialisation au sol, un arrêté sera pris dans ce sens.

Tempête Alex :

- Le bassin de rétention du terrain communal du Campou, il faudra refaire le devis de Niel-TP avec l'aide du département.
- La route d'accès à la station d'épuration est terminée. Les eaux pluviales seront envoyées au vallon naturel suite à l'accord de Monsieur ALLOUC Francis.
- La station d'épuration a été sécurisée et rénovée.

Monsieur DELOUVRIER Eric informe le conseil que les travaux de l'éclairage public du parking de la place de l'Orme débiteront début 2022.

Monsieur le Maire déclare la fin du conseil municipal à 11H50.

Le Maire  
Laurent BAUDOIN

